

MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29

Email : mairie@fislis.fr Site internet : <http://www.fislis.fr>**Séance du Conseil Municipal
du vendredi 18 juin 2021 à 20h**

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents : M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, M. SIMON Jean-Paul, Mme IFFENECKER Caroline, Mme KUNTZ Armelle, M. RICHARD Olivier, M. BRASQUER Pierrick, Mme DURAND Marie-Michelle, Mme LINDER Christine

Excusée : Mme MONA Régine ----- Absent : -----

Ordre du jour :

1. Forêts : présentation de l'état prévisionnel des coupes 2022 par M. Blind David, gestionnaire ONF
2. Antenne téléphone : délibération pour un bail de location à Orange
3. Plan de Gestion des Risques d'Inondation : délibération
4. Bilan Journée citoyenne
5. Etude de sécurité : fixation des prochaines réunions
6. Lotissement Hianerweit : constitution d'une commission lotissement
7. Comcom Sundgau : maillage eau potable entre Linsdorf / Fislis et Oltingue
8. Divers : inauguration de l'armoire à livres - bilan bouches incendie – fermeture de classes – permis de construire - protocole des élections des 20 et 27 juin - ...

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :

Le compte rendu de la séance du 9 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Forêts : présentation de l'état prévisionnel des coupes 2022 par M. Blind David, gestionnaire ONF

M. le maire invite le forestier M. David Blind à présenter l'état prévisionnel des coupes 2022. Dans le cadre du plan d'aménagement forestier 2016-2035 à Fislis, pour préserver la forêt communale, l'ONF suggère de couper 2307 m³ en 2022. (soit en moyenne 7 à 8 m³ /ha /an) Actuellement on coupe un peu plus que prévu en raison des arbres dépérissant par la sécheresse (700 m³ de chablis résineux) Les prévisions de recettes s'élèvent à 98 820 € pour 92 578 € de dépenses pour 2022. (soit un faible bénéfice de 6 242 €)

Cet EPC est réalisé en avance en raison de la programmation de coupe d'arbres verts en zone humides et donc mieux exploitable en août avec les précautions de sécurité, de visibilité et de qualité. Ce plan est approuvé à l'unanimité.

La remise des lots de bois d'affouage et prévue pour juillet 2021

3. Antenne téléphone : délibération pour un bail de location à Orange

Le maire expose la proposition de bail de l'entreprise Spie pour la mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'une antenne téléphonique Orange. Un document technique est mis à la disposition de la population. Le CM souhaite davantage de précisions concernant l'assurance propre à Orange (chute d'arbres sur l'antenne ?) Le CM souhaite également un montant de loyer annuel plus élevé. Un état des lieux avant travaux sera établi pour obtenir l'identique en fin de bail.

Le maire se charge de négocier avec Orange les quelques points en suspens. La délibération est donc reportée au prochain CM.

4. Plan de Gestion des Risques d'Inondation : délibération

Vu le document du Plan de Gestion des Risques Inondations PGRI 2022/2027 soumis à consultation par le préfet coordonnateur du bassin Rhin Meuse et le président du comité de bassin Rhin Meuse

Vu le décret PPRI de 2019

Considérant l'exposé du maire des motifs et le délai de réponse attendu avant le 15 juillet 2021

Considérant que les mesures proposées vont bien au-delà de ce que demande la réglementation

Le Conseil municipal de Fislis, après en avoir délibéré :

- S'oppose à l'extension des principes du décret PPRI à l'ensemble du territoire et à l'ensemble des aménagements de protection contre les inondations. En effet l'application du décret PPRI nécessite la réalisation d'études hydrauliques précises conduisant à cartographier les différentes zones d'aléa. La réalisation de telles études longues et onéreuses, n'est pertinente qu'à l'échelle d'un bassin versant global et est de la responsabilité de l'état dans le cadre de la réalisation des PPRI et non à la charge des collectivités. Cette disposition qui ne s'applique nulle part ailleurs en France car non applicable doit être retirée du texte.
- S'oppose à la non prise en compte du rôle des digues et des aménagements hydrauliques dans la protection contre les inondations dès lors que ces aménagements ont été autorisés et dimensionnés pour la crue de référence. Les études de danger obligatoires pour ces ouvrages prennent déjà en compte la probabilité de tous les risques et de tous les événements affectant les digues.
- S'oppose au calcul pour la bande arrière digue proposé dans le décret PPRI et étendu dans le PGRI à tous les ouvrages car celui-ci est arbitraire, ne reflète pas le risque réel et est inapplicable. Il classerait en aléa très fort des milliers de constructions dans le Haut-Rhin alors même que le risque pour ces dernières n'existe qu'au-delà d'une crue centennale qui est pourtant la crue de référence.
- Constate que la carte des syndicats de rivières est incomplète puisqu'elle n'identifie pas tous les syndicats de rivières Haut-Rhinois pourtant compétents en matière de GEMAPI.
- Emet en conséquence un avis négatif au projet PGRI du bassin Rhin Meuse 2022/2027

5. Bilan Journée citoyenne

Mme Staechelin Nathalie explique que malgré les incertitudes de la crise du COVID, la journée citoyenne a été une réussite avec 86 participants en respectant les restrictions sanitaires. Un diaporama réalisé par Armelle Kuntz retrace la dynamique des ateliers. Les gens sont enthousiastes pour reconduire cette opération annuelle.

6. Etude de sécurité : fixation des prochaines réunions

Le maire a enfin réceptionné le relevé topographique de la voirie publique. La commission sécurité se réunira donc fin juin.

7. Lotissement Hianerweit : constitution d'une commission lotissement

Le maire explique les scénarii possibles pour l'avancée du dossier Hianerweit.

- Après le contact avec le géomètre du cabinet Ostermann, la maîtrise d'œuvre de la viabilisation des parcelles Hianerweit s'élèverait à 17 000 € HT (relevé topographique - montage du dossier de permis d'aménager – plans – arpentage) puis les travaux de voirie s'opéreraient. pour 2 500 à 3 000 €/are
- Après un contact avec le promoteur Sovia,, un plan de masse sommaire de 10 à 11 maisons sur les 60 ares est proposé.

Cependant de nombreuses questions sont soulevées : 2 poteaux d'incendie – fossé à combler - transformateur électrique - ...

Le maire propose de constituer une commission Urbanisme pour étudier et améliorer les règles des constructions à venir. Après concertation la commission est composée de Gérard Renggli, Caroline Iffenecker, Régine Mona, Pierrick Brasquer, Armelle Kuntz. Cette commission se réunira début juillet.

Instauration des demandes de permis de démolir sur la commune

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R.421-27 et R.421-29 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre la démolition d'une construction à permis de démolir, notamment pour la mise à jour du cadastre communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 9 voix pour, 0 contre, et 1 abstention d'instaurer le permis de démolir, à compter du 1^{er} août 2021 pour tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal.

Sont toutefois dispensées de permis de démolir les démolitions visées à l'article R.421-29 du Code de l'Urbanisme :

- les démolitions couvertes par le secret de la défense nationale
- les démolitions effectuées en application du code de la construction et de l'habitation sur un bâtiment menaçant ruine ou en application du code de la santé publique sur un immeuble insalubre
- les démolitions effectuées en application d'une décision de justice devenue définitive
- les démolitions de bâtiments frappés de servitude de reculement en exécution de plans d'alignement approuvés en application du chapitre 1^{er} du titre IV du livre 1^{er} du code de la voirie routière.
- les démolitions de lignes électriques et de canalisations

8. Comcom Sundgau : maillage eau potable entre Linsdorf / Fislis et Oltingue

Le maire expose le tracé des travaux de maillage des canalisations pour l'eau potable entre Oltingue Fislis Linsdorf en raison du taux élevé de chrome 6 dans le captage de Linsdorf. Ces travaux sont de la compétence de la Comcom Sundgau. Les travaux débutent début juillet et un arrêté de circulation alternée sera mis en place sur le tronçon entre Fislis et Linsdorf.

9. Divers :

Inauguration de l'armoire à livres : Dans la prochaine circulaire, toute la population sera invitée le dimanche 4 juillet 2021 à 10h à l'inauguration de l'armoire à livres avec le conteur sundgauvien Henri Fritsch suivi d'un apéro offert sur la place du village en face de la salle communale. Le principe étant de rendre 1 livre en bon état et prendre 1 livre. Mmes Audrey Izard et Denise Schurch assureront la responsabilité du suivi de la bonne tenue des échanges.

Bilan bouches incendie: Le maire informe les conseillers du résultat du contrôle des 32 poteaux d'incendie réalisé par l'entreprise Detect'o, suivi à la participation l'appel d'offre groupé de la comcom Sundgau. Ce rapport sera transmis au Service Territorial d'Incendie et Secours.

Permis de construire : Le maire expose les demandes de permis de construire d'une extension de M. Kuhn (11 rue des Seigneurs) et de M. Estaffa pour une nouvelle maison d'habitation au 6 rue de Bouxwiller. Par ailleurs le maire énumère également les nombreuses déclarations de travaux enregistrées depuis le début de l'année.

Fermeture de classes : Suite à la diminution des effectifs scolaires sur le RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach, l'inspection académique nous informe qu'une classe élémentaire fermera à la rentrée 2021 et réduira ainsi l'école à 1 classe maternelle à Linsdorf et 2 classes élémentaires à Fislis. En prévision du futur pôle scolaire et périscolaire à Oltingue, la direction sera étendue au RPI d'Oltingue/Wolschwiller/Biederthal. Par ailleurs, face à la menace d'une fermeture de classe de 6^{ème} au collège de Ferrette, le CM charge le maire de signer la pétition engagée par les parents d'élèves pour maintenir cette classe.

Elections : Le maire explique le déroulement et le protocole sanitaire mis en place pour le bureau de vote des futures élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains

Bruits des tondeuses : M. Pierrick Brasquer s'offusque de la gêne générée par le non-respect des horaires d'utilisation des tondeuses et autres engins thermiques par les citoyens villageois. Une prochaine circulaire rappellera l'arrêté en vigueur à Fislis.

Le maire clôt la séance à 23h. Le prochain CM se déroulera le vendredi 16 juillet 2021.